

Communauté
Communes



Avre Luce Noye

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE
SERVICE ENVIRONNEMENT EN 2019**

TABLE DES MATIÈRES

I.	L'organisation administrative	1
II.	Les équipements.....	1
1)	La collecte en porte a porte	1
2)	La collecte en déchèterie	2
III.	La Production de déchets	3
1)	Les ordures ménagères et assimilés.....	3
A.	Les ordures ménagères résiduelles	3
B.	Les déchets recyclables	3
C.	Le verre.....	4
D.	Récapitulatif	4
2)	Les déchets des déchèteries.....	6
IV.	Les modes de traitement.....	8
V.	Les coûts	9
1)	Les ordures ménagères et assimilés.....	9
A.	Les ordures ménagères résiduelles	9
B.	Les déchets recyclables	9
2)	Les déchets des déchèteries.....	10
VI.	La prévention des déchets.....	11
VII.	Annexes	12

2) LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

La CCALN gère deux déchèteries accessibles aux particuliers et aux professionnels lorsque ces derniers sont signataires d'une convention ou ayant un chantier sur le territoire.

- La déchèterie d'Ailly-sur-Noye, située Route de Louvrechy. Créée en 1994 et réhabilitée en 2016, elle comporte dix quais.
- La déchèterie de Moreuil, située RD 23 entre Demuin et Moreuil. Créée en 1998, elle comporte sept quais ainsi qu'une plateforme de compostage des déchets verts.

Horaires d'ouverture		Matin	Après-midi
Moreuil	Lundi	fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 13h00 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée
Ailly-sur-Noye	Lundi	fermée	14h00 – 18h00
	Mardi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Jeudi	09h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
	Vendredi	09h00 – 12h30	14h00 – 18h00
	Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
	Dimanche	09h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45) **	fermée

* réservé aux professionnels ** réservé aux particuliers

Dépôts acceptés à la déchèterie



* Benne dédiée à Ailly sur Noye

III. LA PRODUCTION DE DÉCHETS

1) LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sont composées des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs. Les déchets des collectes spécifiques (telle que la collecte des encombrants) et de déchèteries ne sont pas pris en compte dans ce gisement.

A. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets contenus dans les sacs noirs.

La production d'ordures ménagères s'est légèrement améliorée passant de 4 509 tonnes en 2018 à **4 212 tonnes** en 2019 soit une baisse de près de 6%. Le ratio kilo par habitant atteint **183 kg/hab** et se maintient sous la moyenne nationale qui est de 288 kg/hab.

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES

Tonnage total OMR	4 212 t
Ratio (kg/hab)	183 kg/hab
% évolution 2018/2019	-6 %

B. LES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont les déchets contenus dans les sacs bleus et jaunes.

Les sacs jaunes contiennent les déchets d'emballages en plastiques (bouteilles et flacons), en métal (boîtes de conserves, canette, aérosols,...) et les briques alimentaires.

Les sacs bleus contiennent les déchets de papiers, journaux, revues, magazines et emballages en carton.

PRODUCTION DE DÉCHETS RECYCLABLES

Tonnage recyclables secs	1042 t
Ratio (kg/hab)	45.5 kg/hab
% évolution 2018/2019	-4 %

Nous pouvons constater que la part de déchets recyclés a diminué, en 2019, de 4%. Les résultats restent ainsi proches de la moyenne nationale qui est de 48 kg/hab.

Rappelons que le territoire de l'ex-CCVN est passé en collecte en porte-à-porte au 1^{er} janvier 2018.

Alors que les refus de tri avaient diminué l'année dernière de 20%, en 2019, ils augmentent de 12,5%. Cette part représente **112 tonnes** par an qui est destinée à l'enfouissement.

Flux	2018	2019	Évolution 2018/2019
Plastiques/aluminium	339,58 t	318,54 t	-4,2%
Ratio (kg/hab)	14,81 kg/hab	13,89 kg/hab	
Papiers/cartons	748,52 t	724,20 t	
Ratio (kg/hab)	32,65 kg/hab	31,59 kg/hab	
Refus de tri	99,75 t	112,36 t	12,64 %
Ratio (kg/hab)	4,35 kg/hab	4,90 kg/hab	
TOTAL (HORS REFUS DE TRI)	1 088,10 t	1 042,74 t	

C. LE VERRE

Le tonnage collecté de verre est en hausse de **3%** par rapport à 2018 atteignant une production de presque 40 kg/hab soit 11 kg/hab de plus que la moyenne nationale (29 kg/hab pour la moyenne nationale).

PRODUCTION DE VERRE

Tonnage verre	916,37 t
% évolution 2018/2019	3 %
Ratio (kg/hab)	39,97 kg/hab

D. RÉCAPITULATIF

La production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) pourrait être résumée comme suit :

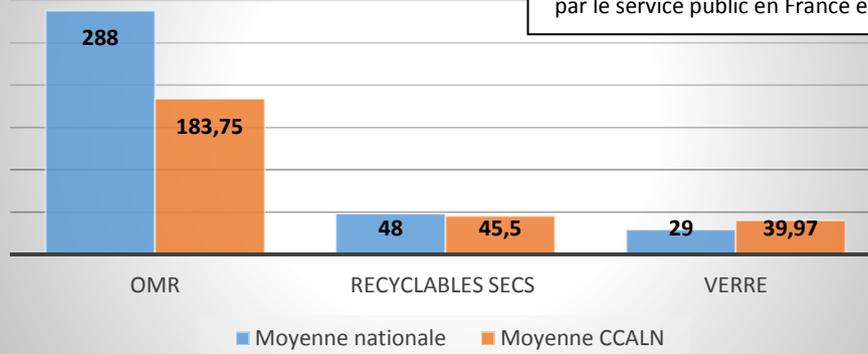
Collecte sélective

	OMR	<i>Verre</i>	<i>Papier/cartons</i>	<i>Plastiques</i>	<i>Refus de tri</i>
Tonnage 2019	4212,42 t	916,37 t	724,20 t	318,54 t	112,36 t
Tonnage 2018	4 508,95 t	889,65 t	748,52 t	339,58 t	99,75 t
Ratio 2019 (kg/hab)	183,75 kg/hab	39,97 kg/hab	31,59 kg/hab	13,89 kg/hab	4,90 kg/hab
Évolution 2018/2019	-4 %	3 %	-1,92 %	- 4,86 %	12,64 %

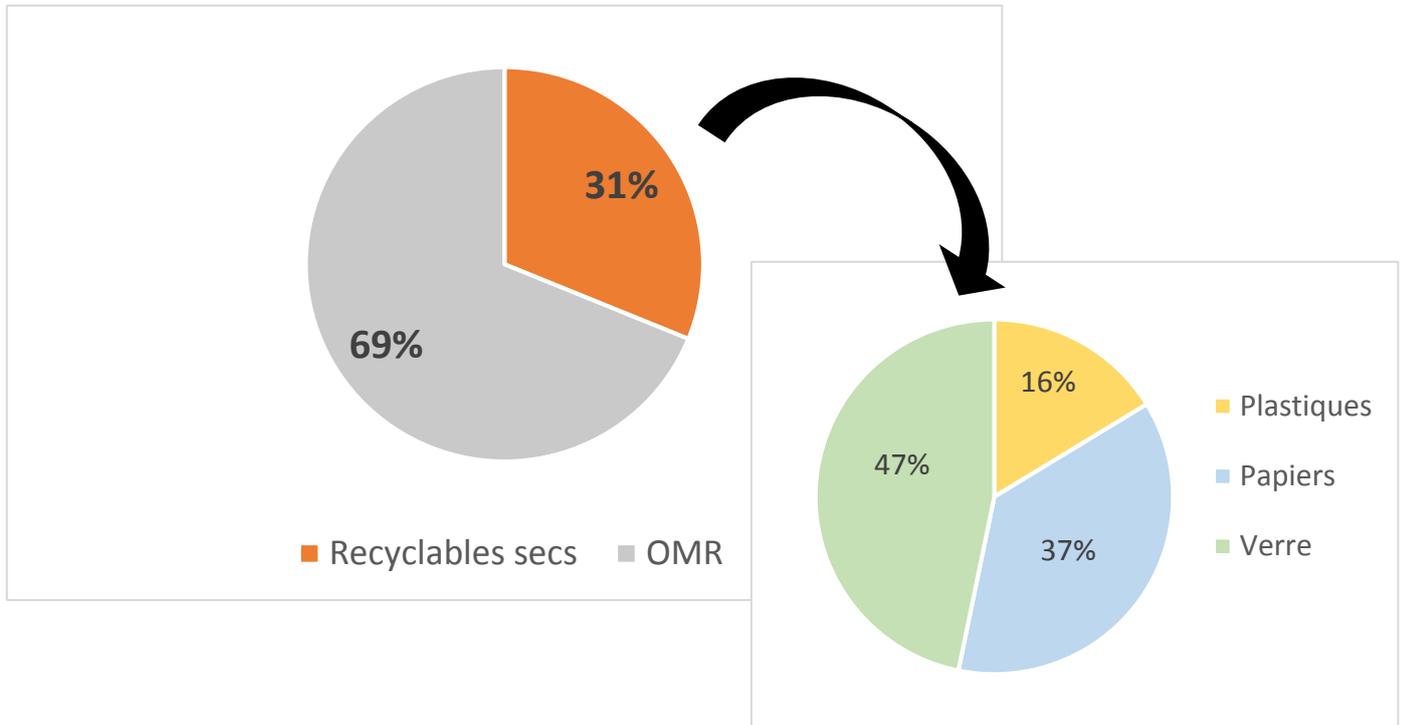
Comparées aux moyennes nationales, les performances de la CCALN sont bonnes. La production d'OMA d'un habitant de la Communauté de Communes est inférieure à celle du Français moyen. Sa production de déchets recyclables est, quant à elle, supérieure.

Comparatif des moyennes nationales*/CCALN

* Étude ADEME « Collecte des déchets par le service public en France en 2009 »



Répartition de la production d'OMA



2) LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Le nombre de visiteurs enregistré en 2019 dans les deux déchèteries couvrant le territoire de la CCALN est de **70 729** soit environ 7 visites par foyer et par an. Les deux sites reçoivent en moyenne **1 360** visites par semaine et **194** visites par jour.

Le tonnage global est de **7 567,4 tonnes**. Les flux de déchets sont répartis comme suit :

FLUX	TONNAGE
Tout venant	2 327,72 t
Déchets verts (Ailly-sur-Noye uniquement)	1 628,5 t
DMS	12,36 t
Gravats (Ailly-sur-Noye uniquement)	830,10 t
Cartons	146,74 t
Bois	680,68 t
Ferrailles	313,86 t
DEEE	231,22 t
Fibrociment	28,80 t
Plâtre (uniquement sur Moreuil)	198,02 t
Pneus	31,92 t
TONNAGE TOTAL	6429,92 t

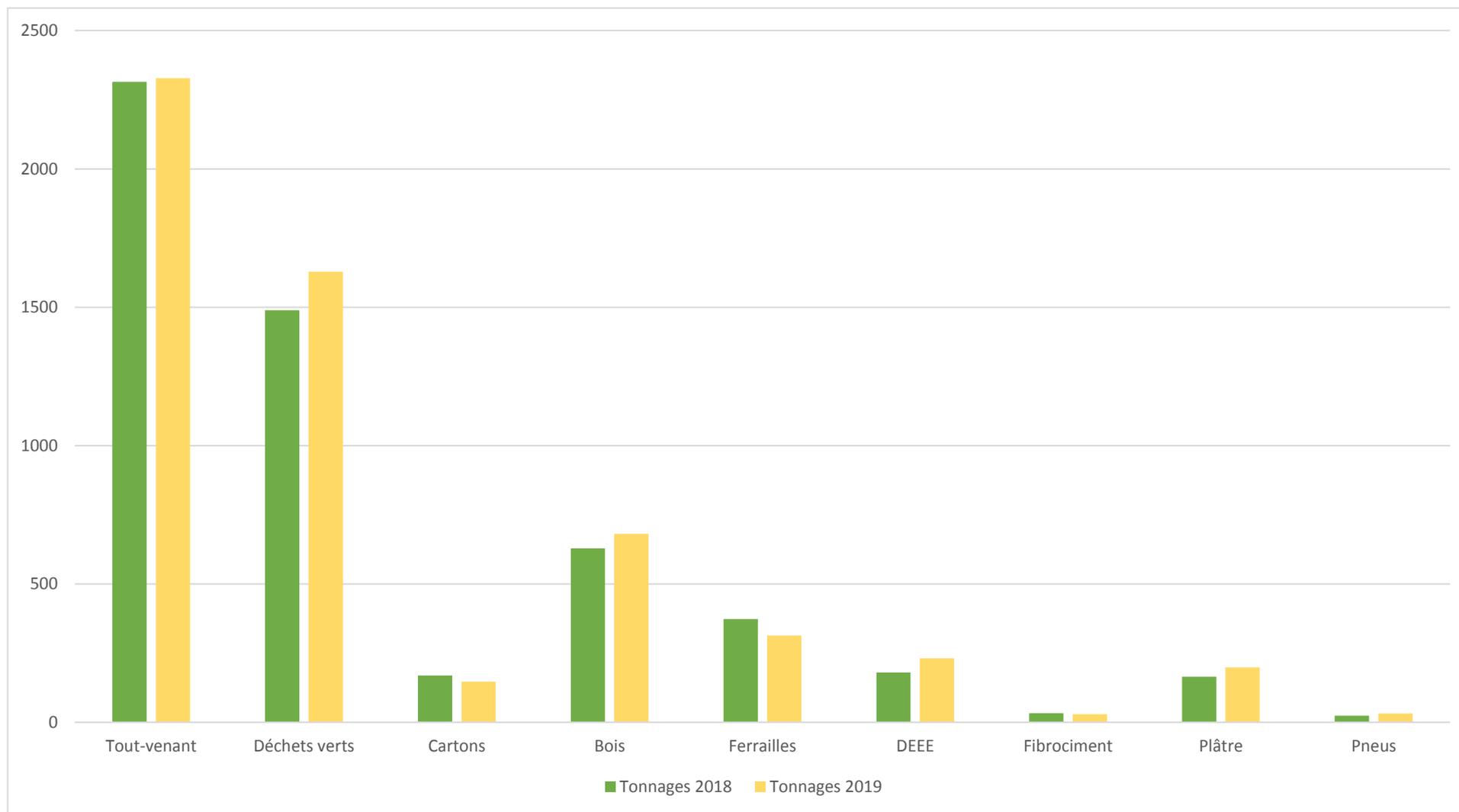
La déchèterie de Moreuil possède une plateforme de compostage. Les déchets verts des particuliers et des entreprises y sont réceptionnés et tous les 6 mois, ces derniers sont broyés et mis en andain. Les agents de la CCALN effectuent l'arrosage et le retournement. Après une période de maturation, intervient le criblage aboutissant ainsi à la production de compost. Avant d'être distribué aux agriculteurs et aux particuliers, des analyses sont réalisées afin de vérifier qu'il est conforme à la norme NFU 4451.

PRODUCTION DE COMPOST ET RECETTE DE LA VENTE

TOTAL en 2019	847,52 t	6 780,16 €
---------------	----------	------------

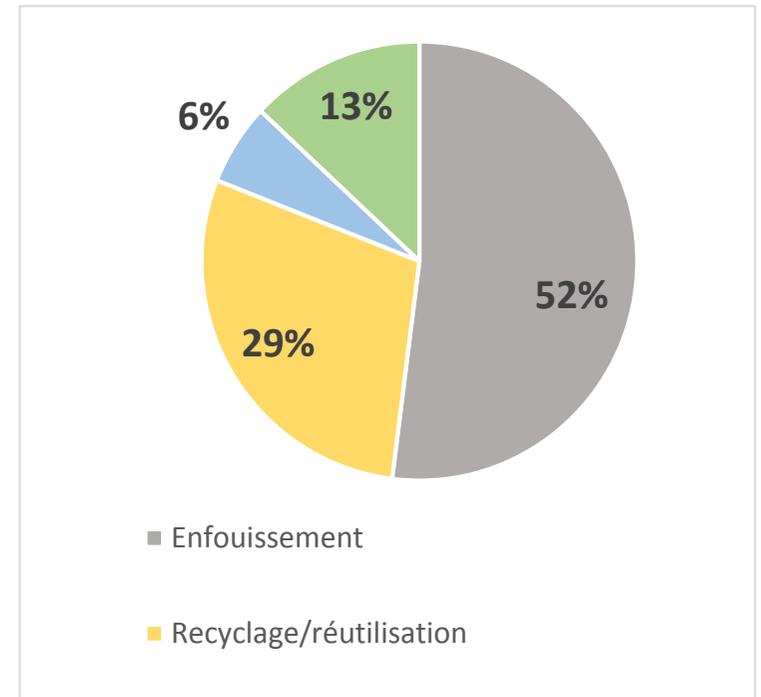
Le compost est vendu 8€ / tonne

La répartition de la production de déchets peut être synthétisée selon le graphique ci-après :



IV. LES MODES DE TRAITEMENT

FLUX	TONNAGE OK	% DU TONNAGE TOTAL	RATIO (KG/HAB)	DEVENIR
OM	4212,42 t	33,21%	183 kg/hab	Enfouissement (52%)
Tout venant	2327,72 t	18,35%		
Fibrociment*	28,80 t	> 1%		
Refus	112,36 t	> 1%	4,90 kg/hab	
Plâtre	198,02 t	1,5%		Recyclage/ réutilisation (29%)
Papiers/cartons (CS)	724,20 t	5,71%	31,59 kg/hab	
Plastiques (CS)	318,54 t	2,51%	13,89 kg/hab	
Verre	916,37 t	7,22%	39,97 kg/hab	
Cartons (Déch)	146,74 t	1,15%		
Ferrailles	313,86 t	2,47%		
DEEE	231,22 t	1,82%		
Gravats	830,10 t	6,54%		
DMS	12,36 t	> 1%		Valorisation énergétique (6%)
Bois	680,68 t	5,36%		Compost (13%)
Déchets verts	1628,5 t	12,54%		
TONNAGE TOTAL	12 681,89 t			



* Enfouissement en alvéole spécifique

V. LES COÛTS

1) LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

A. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

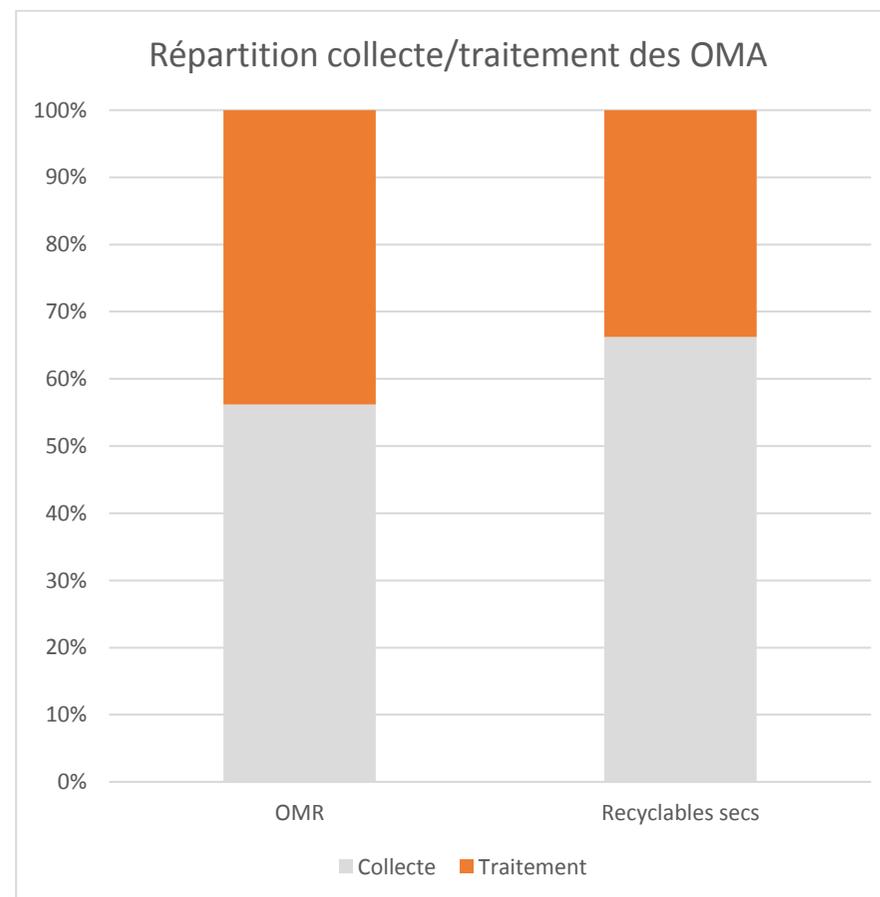
Le coût de gestion des ordures ménagères pour l'année 2019 est de **895 351,94 €** soit **39,06€/habitant**.

COÛT	Global	Par habitant
Collecte	502 986,10 €	21,94 €
Traitement	392 365,73 €	17,12 €
TOTAL	895 351,94 €	39,06 €

B. LES DÉCHETS RECYCLABLES

Le coût de gestion des déchets recyclables (hors refus de tri) est de **497 294,18 €**, ce qui représente **21,66€/habitant**.

COÛT	Global	Par habitant
Collecte	328 271,04 €	14,30 €
Frais d'administration et communication	1 621,26 €	
Traitement du verre	30 897,73 €	1,34 €
Traitement des sacs jaunes et bleus	136 504,15 €	5,95 €
TOTAL	497 294,18 €	21,66 €



2) LES DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

Pour l'année 2019, le coût de la gestion des déchèteries est de 36,73 € par habitant. Il est à plus de 50% dû au traitement et à la collecte des différents flux de déchets. Dans le tableau suivant, sont détaillés les principaux flux de déchets.

Flux	Tout-venant	Bois	Plâtre	Fibrociment	DMS
<i>Tonnage</i>	2327,72 t	680,68 t	198,02 t	28,80 t	12,36 t
<i>Coût collecte HT 2019 (location benne et transport)</i>	51 290 €	16 538 €	2461,3 €	3 080 €	1870 €
<i>Coût traitement HT 2019</i>	130 460,68 €	31 885,22 €	5864,8 €	2 956,78 €	9 454,99 €
<i>Coût de gestion du flux HT 2019</i>	181 750,68 €	48 423,22€	8326,1 €	6 036,78 €	11 324,99 €
<i>Coût HT/tonne</i>	78,08 €	71,14 €	42,05 €	209,61 €	916,26 €
<i>Coût HT/habitant 2019</i>	7,92 €	2,11 €	0,36 €	0,26 €	0,49 €
<i>Coût HT/habitant 2018</i>	7,65 €	1,97 €	0,39 €	0,29 €	0,58 €

Les déchèteries de Moreuil et Ailly-sur-Noye génèrent également des recettes basées principalement sur le rachat des matériaux et sur les diverses subventions des éco-organismes avec lesquels la CCALN a signé une convention.

Type de recette	Recette
<i>Rachat ferraille/batterie</i>	34 912,12 €
<i>Redevance des artisans en déchèterie</i>	15 980 €
<i>Subvention des éco-organismes (OCAD3E, Eco-mobilier)</i>	38 101,55 €

La CCALN, en partenariat avec le SMITOM du Santerre, a mené plusieurs actions de sensibilisation et communication auprès du grand public :

- **La vente de composteurs** : LA CCALN met à disposition de ses habitants des composteurs au tarif préférentiel de 22€. Ainsi, en 2019, 160 ménages ont mis en place le compostage de leur biodéchets en achetant un composteur.
- **La sensibilisation dans les écoles** : le SMITOM organise plusieurs animations par mois pour sensibiliser le jeune public au tri des déchets (dont la visite du centre de tri de Rosières-en-Santerre).

VI. ANNEXES

TOURNÉES SUR LES COMMUNES DE L'EX-CCALM – RÉALISÉES EN RÉGIE

<i>Jour de collecte</i>	Tournée 1	Tournée 2
<i>Lundi</i> <i>(alternance jaune bleu)</i>	Arvillers (Saulchoy), Braches, Hangest-en-Santerre, Morisel, La Neuville-sire-Bernard, Le Plessier-Rozainvillers, Le Quesnel	Aubercourt, Beaucourt-en-Santerre, Berteaucourt-les-Thennes, Cayeux-en-Santerre, Demuin, Domart-sur-la-Luce, Fresnoy-en-Chaussée, Hailles, Hangard, Ignaucourt, Mézières-en-Santerre, Le Quesnel, Thennes
<i>Mardi</i>	Castel, Hailles, Moreuil	Moreuil, Villers aux Erables
<i>Mercredi</i>	Braches, Morisel, La Neuville-sire-Bernard, Le Plessier-Rozainvillers	Arvillers (Saulchoy), Fresnoy-en-Chaussée, Hangest-en-Santerre
<i>Jeudi</i>	Bertaucourt, Domart-sur-la-Luce, Hailles, Hangard, Thennes	Aubercourt, Beaucourt-en-Santerre, Cayeux-en-Santerre, Demuin, Ignaucourt, Mézières-en-Santerre, Le Quesnel
<i>Vendredi</i>	Moreuil	Castel, Moreuil

TOURNÉES SUR LES COMMUNES DE L'EX-CCVN – RÉALISÉES EN PRESTATION DE SERVICE

<i>Jour de collecte</i>	Communes
<i>Lundi</i>	Chaussoy-Epagny, Chirmont, Flers-sur-Noye, Fransures, Hallivillers, La Faloise, Lawarde-Mauger-l'Hortoy, Rogy, Sourdon
<i>Mardi</i>	Ailly-sur-Noye, Guyencourt-sur-Noye
<i>Jeudi</i>	Cottenchy, Coullemelle, Esclainvillers, Fouencamps, Folleville, Grivesnes, Quiry-le-Sec
<i>Vendredi</i>	Aubvillers, Dommartin, Jumel, Louvrechy, Mailly-Raineval, Rouvrel, Sauvillers-Mongival, Thory